FRC.1.1142

Bastien

Case
FRC
13814

LES MANGEURS DE PEUPLES AU DIABLE!

Motion faite aux citoyens du Palais Royal, le 22 Mai à neuf heures et demie du soir, dans les tentes du café de Foi.

Au sujet du Décret de l'Assemblée Nationale, qui porte que le Droit de décider de la Paix ou de la Guerre appartient à la Nation.

MESSIEURS,

L'IVRESSE de joie où ce moment vous plonge, ne pouvoit avoir une plus grande et plus belle cause. Le décret que viennent de rendre les fideles Représentans du Peuple François, ou plutôt que le génie de la Liberté vient de proclamer par leur

THE NEWBERRY LIBRARY

bouche, fixe à jamais la Révolution, et va changer la face du monde.

Le complot de contre-révolution, que nous masquoit le prétexte perfide d'une guerre étrangere, est étouffé dans son germe; la tyrannie ministérielle, qui, sous de nouvelles formes, continuoit sourdement ses ravages, est enfin blessée à mort; en vain les serpens que son influence animoit se sont agités en mille et mille replis; un grand exemple brille aux yeux du genre humain, et va glacer d'effroi, du nord au midi, les tyrans qui le dévoroient. Bientôt ils ne pourront plus conspirer contre le sang et les sueurs des peuples dont ils se disent les peres et les protecteurs, et leurs mysteres homicides s'anéantiront avec leur puissance.

Bientôt les nations de la terre, toutes libres, toutes sœurs, se confondront dans une alliance commune : elles acheveront de connoître les obstacles qu'elles ont à détruire pour assurer à jamais leur sûreté, leur bonheur, la jouissance de leurs droits et de leurs biens : elles établiront entre

elles une communication franche et ouverte, et n'auront plus pour interprêtes leurs plus mortels ennemis.

Je respecte trop, mes amis, les sentimens dont votre cœur est plein, pour multiplier des réflexions, qui se pressent trop pour que je puisse les étendre; mais je crois digne de votre patriotisme, si signalé dans tous les grands momens de la révolution, de faire à tous nos freres de la capitale les deux propositions suivantes :

Que tous ceux qui, ce soir dans le jardin du Palais royal, et demain au soir dans le reste de Paris, n'illumineront pas leurs maisons, pour célébrer cette journée, la plus digne de réjouissance qui ait jamais embelli les annales du monde, seront réputés mauvais citoyens.

Qu'il sera chanté solemnellement, lundi prochain 24 mai, nn *Te Deum* dans l'église Métropolitaine de Notre-Dame, pour remercier le Dieu des François et de la liberté, du décret rendu par l'Assemblée Nationale ce jour 22 mai de l'an premier de la liberté.

Je vous le demande, citoyens, citoyens enfin libres ! quel homme pourroit repousser ces deux motions, et oser se dire François ?

BAILLIO, *Montalbanois, volontaire de la garde nationale Parisienne.*

Les citoyens ont adopté par acclamation les deux motions.

La premiere a été exécutée sur-le-champ, et l'on a illuminé dans tout le Palais Royal.

Chez GIRARDIN, au Cabinet de Physique, jardin du Palais royal.